Fribourg

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1972)**

Heft 179

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

VALAIS

Du conditionnement quotidien

Décor, un forum organisé par la Jeune chambre économique de Monthey qui aurait dû provoquer une discussion positive entre des représentants patronaux et des représentants du monde syndical. M. Robert Savioz, professeur, directeur de l'Ecole secondaire de Monthey, introduit le débat. Après quelques considérations générales sur la participation (citation de textes de l'Union syndicale suisse), l'orateur en vient au vif du sujet :

« (...) Vous nous permettrez, Messieurs les représentants des travailleurs et du patronat, de vous poser quelques questions :

» Première question : le droit de codécision, comme le prétend la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, va-t-il conduire à une dilution des responsabilités, introduire des mœurs politiques dans l'entreprise et ainsi amener une baisse d'efficacité dangereuse de notre économie ? » A titre d'exemple, en 1950, le pouvoir d'achat par heure de travail de manœuvre était de 3,6 kg de blé en France et de 2.6 kg seulement en Hongrie.

» Le pouvoir d'achat du manœuvre français en blé était donc de 40 % plus élevé que celui du manœuvre hongrois. Or en Hongrie, il n'existe ni profits, ni entreprises privées.

» Deuxième question : la codécision risque-t-elle d'amener un changement profond dans la nature de notre économie ? Court-on le risque, sans s'en apercevoir, de mettre en place non une économie de type communautaire comme le prétendent les travailleurs, mais de type collectiviste comme le prétendent certains patrons ? Quelles ont été les expériences de codécision ? A part les expériences qui ont été faites dans le monde communiste (soviets d'entreprises en URSS, expériences de Tito, Mao, Castro, etc.) d'autres expériences ont-elles été faites et quels en sont les résultats ? Ces expériences sont-elles suffisantes en nombre et en importance pour nous permettre de prendre des risques calculables, pour nous éviter de nous lancer aveuglément dans un futur qui ne serait pas celui recherché ?

» Troisième question : le capitalisme moderne a de plus en plus tendance à refuser les risques au profit d'une augmentation de la sécurité. Or il est absolument nécessaire pour que notre système économique fonctionne bien d'obliger les entrepreneurs à être dynamiques, à prendre des risques, en un mot à « entreprendre ». Pour que les truites, dans un étang, ne prennent pas le goût de la vase, on y met des carpes.

» En accordant la codécision aux travailleurs ne va-t-on pas favoriser cette tendance néfaste, presque autodestructrice du capitalisme moderne ? (...) »

Faut-il voir dans ces quelques thèses le reflet de l'éducation dispensée au collège de Monthey en matière d'économie et de syndicalisme ? Doit-on croire que la Jeune chambre économique en question a pu aborder les thèmes soulevés sous cet angle-là ? En tout état de cause, un exemple inquiétant du poids de la presse du lieu sur les esprits.

FRIBOURG

Le PICS entre la droite et la gauche

Les dernières élections cantonales fribourgeoises (novembre-décembre 1971) ont marqué un tournant politique important. Le corps électoral tout entier n'a pas hésité à porter l'accent sur la primauté des besoins sociaux; d'où l'apparition d'une gauche fribourgeoise. Celle-ci se regroupe bien sûr autour du Parti socialiste, mais empiète « de facto » aussi sur le Parti démocrate-chrétien et surtout sur le Parti indépendant chrétien social (Pics).

Le Pics est une petite formation politique qui compte aujourd'hui cinq députés au Grand Conseil, dont quatre sont issus de Fribourg-ville, ce qui manifeste évidemment une implantation surtout urbaine. En 1966, une partie des chrétiens sociaux quitta le vieux Parti conservateur à qui elle reprochait de ne pas donner assez de voix en son sein à l'aile salariée et syndicaliste.

Le parti nouveau-né ne connut pas le succès escompté et ne fit élire à l'époque que huit députés au Grand Conseil, ceci malgré les apparentements conclus avec l'ancien « parent ». Mais le Pics aujourd'hui, c'est aussi une personnalité bien connue, celle de Noël Ruffieux, candidat au Conseil d'Etat en 1971 et secrétaire du parti, président de la paroisse Saint-Maurice en l'Auge, symbole de l'honnêteté, influencé par le personnalisme d'Emmanuel Mounier. C'est lui qui, quelques années après la scission d'avec le Parti conservateur, définissait l'indépendance de son parti en ces termes : « Nous n'avons ni pontifes, ni vieille garde, ni « mécènes équivoques ». Mains libres, esprits libres. Le Pics ne traîne pas derrière lui les souvenirs paralysants de 1848, d'avant Vatican I ou de 1917 ».

Si ce parti n'a pas de souvenirs paralysants, a-t-il en fait une conception claire et précise de ses objectifs? Le Pics lui-même définit ainsi sa référence chrétienne : « Elle a trop souvent paru — et paraît encore — donner une sorte de caution de l'Eglise à des structures sociales, politiques, économiques périmées, ou même scandaleusement injustes. Nous ne l'envisageons, nous, que comme un engagement formel et sans retour à promouvoir le Tout en la personne humaine, sans l'amputer de quoi que ce soit d'essentiel. La destinée surnaturelle de l'homme intéresse la politique autant que ses besoins économiques ou culturels ».

La politique sociale du Pics est en revanche plus difficile à définir. Influencé autant par le syndicalisme chrétien que par les thèses du Mouvement populaire des familles, il affirme la primauté du

travail sur le capital d'une part, et d'autre part la primauté de la personne sur le travail. Dans ce sens-là, il a déposé le 10 février 1972 une initiative législative demandant la refonte totale de la loi sur les allocations familiales. Il est certain cependant que quelques têtes politiques du Pics restent plus favorables à une orientation conservatrice que sociale. Malgré les intentions, on ne se défait pas aisément d'une collaboration de longue date avec le Parti conservateur, preuve en soi les nostalgiques de l'apparentement avec cette formation.

En 1971 cependant, les élections cantonales et le ralliement plus ou moins exprimé du Pics à la candidature socialiste ont certainement ouvert une brèche. Le Pics s'est retrouvé alors devant un choix à faire : continuer sa valse hésitation entre la droite et la gauche et placer cinq pour cent des voix du corps électoral au congélateur pendant cinq ans, ou s'affirmer résolument à gauche et prendre peut-être sa part d'une remise en cause parfois contestataire des institutions fribourgeoises traditionnelles, que le Parti socialiste a dû abandonner partiellement en entrant au gouvernement. La question fondamentale reste celle-ci : (tous) les membres du Pics pourront-ils changer de cap aussi facilement ? Hier associés très intimement au Parti conservateur, demain, hors des sentiers battus de la politique traditionnelle, en train de prospecter les implications politiques et sociales concrètes de la foi chrétienne ? C'est le pari aventureux qu'ont fait un certain nombre de jeunes membres du Pics chargés le 12 mars dernier de rédiger un manifeste.

On peut douter qu'il soit possible de faire subir ainsi à une formation politique une sorte de cure de rajeunissement, une manière de renaissance politique au-delà d'une voie moyenne. Même s'il n'a que six ans d'âge — en fait son passé est plus profond — un groupe politique connaît ses propres références, ses traditions et habitudes de pensée, toute modification fondamentale se heurtera à des résistances et à des pressions.

GENÈVE

Logements: côté face et côté pile

4004 logements mis sur le marché en 1971 contre 3636 en 1970 : les résultats ne sont pas si éclatants que le veulent certains chantres inconditionnels de la politique gouvernementale, mais la tendance est rassurante; fin décembre 1971, les chantiers ouverts un peu partout dans le canton correspondaient à 9600 logements en construction, soit une augmentation sensible face aux 8201 de l'an précédent et aux 5678 d'il y a trois ans. On est encore loin, il est vrai, du chiffre record de 1964 où 13 633 logements en construction préfiguraient les 6390 logements terminés l'an suivant.

A l'origine de ce redressement, il faut semble-t-il faire la part des lois HLM et HCM (habitations pour la classe moyenne). La dernière revision leur a redonné une efficacité qu'elles avaient peu à peu perdue. Les pouvoirs publics ont subventionné ou construit l'an dernier 1816 logements contre 1394 en 1970, et 916 en 1969, chiffre qui permet à Genève de se maintenir à l'avant-garde sur ce point précis et pour ce type de réalisations.

Si les locataires sont d'une manière générale sensibles à cette reprise, s'ils peuvent de nouveau espérer trouver un logement adapté à leurs besoins, la facture ne tient pas compte de leurs moyens : en une année, le loyer moyen des logements neufs (trois et quatre pièces) a grimpé de 30 % en ville de Genève et le prix moyen d'un trois pièces + cuisine s'établit maintenant à 580 francs. La statistique des logements construits selon leur valeur locative s'illustre cette année par une colonne vierge : celle des logements (subventionnés) à moins de 750 francs la pièce annuelle. L'an dernier, ils représentaient encore 18 % du total. Contrepartie prévisible, les logements de la dernière colonne, ceux dont les loyers dépassent 1300 francs forment cette année le 56 % du total contre 35 % en 1970, et comprennent pour la première fois des logements subventionnés.

Cette flambée des loyers correspond ainsi à une part croissante, quand ce n'est pas à la totalité des augmentations de salaires, pour le plus grand bénéfice des milieux immobiliers et du système qu'ils représentent.

BERNE

Le déclin de l'Oberland

« Les concentrations économiques en cours n'ont pas laissé le canton de Berne indemne car, à quelques exceptions près, celles qu'il a connues se sont faites à ses dépens ! Un esprit d'entreprise somnolent, une formation de capital insuffisante et une structure peu favorables des entreprises, voilà qui aide à expliquer pourquoi le canton de Berne tend à perdre ses plus importantes maisons-mères. Mais ces facteurs en masquent d'autres, plus profonds, socio-structurels (sic) ou liés à la situation géographique du territoire bernois. »

Ce passage ne se trouve pas, comme on pourrait le supposer, dans un tract d'un parti d'opposition, mais aux pages 132 et 133 du « Rapport concernant le problème d'un aérodrome bernois » publié par la direction cantonale des transports, de l'énergie et de l'économie hydraulique. Ce rapport contient d'autres lignes aussi révélatrices.

Notamment à propos du tourisme, le rapport fait le procès de l'organisation hôtelière de l'Oberland qui « tout en restant une des régions touristiques classiques, décline peu à peu », selon les auteurs qui notent « un sérieux retard dans l'équipement » et une prédominance fâcheuse des petites entreprises.

Au-delà de la question de l'aérodrome, le diagnostic est net : le canton de Berne marche vers le sous-développement sous la conduite de l'UDC (ancien PAB).